

Avis de constitution

SOCIETE « CLAIRE DE LUNE SARLP »

Siège ABIDJAN-COCODY ANGRE 9ème TRANCHE en  
face de l'immeuble CGK, Lot 25, Ilot 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08 août 2024, et enregistrés au CEPICI le 21 août 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CLAIRE DE LUNE SARLP »

Objet : Garderie ; Crèche ; Maternelle ; Primaire ;  
Et tous autres travaux et prestations se  
rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous  
établissements financiers avec possibilité de donner en  
garantie tout ou partie des biens sociaux.

La prise de participation dans toute société  
existante ou devant être créée.

Et plus généralement, toutes opérations  
commerciales, financières, industrielles, mobilières et  
immobilières pouvant se rattacher directement ou  
indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires  
ou connexes susceptibles d'en faciliter l'exécution ou le  
développement, notamment l'acquisition de brevets,  
licences, procédés de fabrication le cas échéant et  
marques de fabrique.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN-COCODY ANGRE 9ème TRANCHE en  
face de l'immeuble CGK, Lot 25, Ilot 01

Dirigeant(s) Mme POHI EPOUSE SOKOBA EMMA SEYMAHO  
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-07392 du 05/09/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°53719/GTCA/RC/2024 du 05/09/2024

